



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 24/03/2026
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 24/03/2026
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20260320-007_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

N°007_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16/03/2026
DATE D’AFFICHAGE :
16/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents :12
Absent :
Ayant donné procuration : 3

OBJET : Délibération relative à l’élection des adjoints

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt, à dix-neuf heures trente-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire du mois de mars sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de Mme Magali FERRAT en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Karim FERAH, Magali FERRAT, Alexandre HAYEK, Emma LEON, Stella REYNAUD, Julia RIGAMONTI, Marie-José RUIZ, Morgane VERBE et Didier VILLEMUS

Absents ayant donné procuration : M. Alain BEDOS donne pouvoir à Mme Emma LEON, Edouard DILLIES donne pouvoir à M. Thierry DELESCLUSE, Marie-Line LISI donne pouvoir à Marie José RUIZ

Absents : 0

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7-2 et L.2122-10,

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l’égal accès des femmes et des hommes, aux mandats électoraux et fonctions électives, et notamment son article 1,

VU la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 ayant modifié le scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants,

VU la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre de postes d’adjoints au maire ouverts,

CONSIDERANT que l’article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales dispose qu’en cas de nouvelle élection du maire, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints sans que les adjoints en poste ne doivent au préalable se déclarer démissionnaires,

CONSIDERANT le mode d’élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec le cas échéant, au troisième tour de scrutin, le recours à une majorité relative,

CONSIDERANT que le vote a lieu au scrutin secret,

CONSIDERANT que sur chaque liste, l’écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

Madame Emma LEON a exprimé son intention de présenter une liste.

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

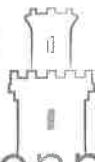
Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls (mention insuffisante, bulletin annoté ou enveloppe vide) : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15



COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 24/03/2026
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 24/03/2026 Publié le ID : 084-218400109-20260320-007_2026-DE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	

La liste de Madame Emma LEON a obtenu 15 voix et est proclamée élue comme suit :

Alain BEDOS	1 ^{er} Adjoint – Délégué aux Finances, Commandes publiques, Optimisation des Ressources
Magali FERRAT	2 ^{ème} Adjoint – Déléguée à l'Enfance, Jeunesse, Sport et Mobilité
Didier VILLEMUS	3 ^{ème} Adjoint – Délégué aux Travaux, Urbanisme, Voirie, Nettoyement et Espaces Verts
Stella REYNAUD	4 ^{ème} Adjoint – Déléguée au Social, Prévention et citoyenneté et Ressources Humaines

Fait à La Bastidonne,
Le 20 mars 2026.

Madame La Maire,
Emma LEON.

La Secrétaire de séance,
Magali FERRAT.